

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE
N° 93.00.352.004.0 DU 9 JUILLET 1993

Compteur de volume de gaz à parois déformables MAGNOL de désignation G6 modèle S10/32D

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE, RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 71/318/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE, RELATIVE AUX COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE, RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DU DECRET N° 73-789 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ ET DU DECRET N° 73-866 DU 6 SEPTEMBRE 1972 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURAGE : COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ.

FABRICANT

COMPTEURS MAGNOL S.A., 3, rue des Aéroliers, Z.I. des Richardets, 93160 Noisy le Grand.

OBJET

Le présent certificat complète le certificat n° 93.00.352.002.0 du 22 février 1993 (1) relatif au compteur de volume de gaz à parois déformables MAGNOL modèle S10/32D désignation G6.

CARACTERISTIQUES

Le compteur de volume de gaz à parois déformables MAGNOL modèle S10/32D de désignation G6, faisant l'objet du présent certificat, diffère du modèle approuvé par le certificat précité par le diamètre intérieur des tubulures de raccordement qui passe à 26,9 mm.

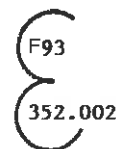
Les autres caractéristiques restent inchangées.

(1) *Revue de Métrologie*, février 1993, page 257.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires sont inchangées.

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est identique à celui fixé par le certificat précédent à savoir :



DEPOT DE MODELE

Un ensemble de plans de construction permettant d'identifier le modèle est déposé à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France, à la sous-direction de la métrologie et chez le fabricant.

VALIDITE

Le présent certificat est valable jusqu'au 21 février 2003.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :
PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET